



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2020**

-:-

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre, le Conseil municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le dix-sept septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent JEANBRUN, Maire de L'Haÿ-les-Roses.

ETAIENT PRESENTS :

M. Vincent JEANBRUN, M. Fernand BERSON, Mme Françoise SOURD, M. Clément DECROUY, Mme Karen CHAFFIN, M. Daniel PIGEON-ANGELINI, Mme Mélanie NOWAK, Mme Myriam SEDDIKI, M. Bernard DUPIN, M. Daniel AUBERT, Mme Catherine GAVRIL, M. Patrick ANDROLUS, Mme Patricia FIFI, M. Dominique SERVANTON, M. Fatah BENDALI, Mme Sophie HELIE, Mme Annick TCHIENDA, Mme Sophie HASQUENOPH, Mme Alexandra CHAUVAUX, M. Christophe SKAF, Mme Monique CRUSSY, M. Igor BRAS GUERREIRO, Mme Flora LARUELLE, M. Michel LARJAUD, Mme Catherine SEBBAGH, M. Sébastien PENNAMEN, M. Sophian MOUALHI, Mme Milène COITOUX, M. Arnaud WUST, Mme Valérie LUQUET, M. Paul GOHIN, M. Olivier LAFAYE, Mme Nawel HAMLAOUI, M. Vinh NGUYEN QUANG

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marine RENAUVAND, représentée par Mme Karen CHAFFIN
M. Pascal LESSELINGUE, représenté par M. Patrick ANDROLUS
Mme Anne-Laurence DELAULE, représentée par M. Clément DECROUY
M. Pascal PROVENT, représenté par M. Daniel PIGEON-ANGELINI
Mme Marine BARDELAY, représentée par M. Sophian MOUALHI
M. Olivier LAFAYE, représenté par Mme Nawel HAMLAOUI à compter de 21h 27

SECRETAIRE: M. Christophe SKAF

Ville de L'Haÿ-les-Roses

Département du Val-de-Marne

41 rue Jean Jaurès, 94246 L'Haÿ-les-Roses Cedex – Tél. 01 46 15 33 33 – Fax 01 46 15 33 00 – www.lhaylesroses.fr

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h37.

1 – INSTALLATION DE MONSIEUR PAUL GOHIN EN QUALITE DE NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de l'installation au sein du Conseil Municipal de M. Paul Gohin.

2 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION DES VEHICULES MUNICIPAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service, ci-annexé.

PRECISE que ce règlement intérieur sera en vigueur dès que la présente délibération sera exécutoire.

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

3 – APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

VALIDE la participation financière de la ville de L'Haÿ-les-Roses établie et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

DIT que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice en cours au Chapitre 65 Rubrique 830 nature 65548.

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

Sont donc désignés membres au sein des organes délibérants d'airparif :

Titulaire :

- Pascal LESSELINGUE

Suppléant :

- Daniel AUBERT

6 – ZAC ENTREE DE VILLE - PAUL HOCHART : APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE CESSION DE TERRAINS (CCCT) ET DE SES ANNEXES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

EMET un avis favorable sur le Cahier des Charges de Cession de Terrains et ses annexes joints à la présente délibération.

SOLLICITE Monsieur le Président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour approuver le CCCT et ses annexes.

Résultat des votes :

POUR : 30

CONTRE : 9 (opposition)

7 – CONCESSION D'AMENAGEMENT « PAUL HOCHART » : APPROBATION DE L'AVENANT N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL,

EMET UN AVIS FAVORABLE à l'avenant n°1 relatif aux modifications du Traité de concession d'aménagement du secteur « Paul Hochart » tel qu'il est joint à la présente délibération.

SOLLICITE Monsieur le Président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour qu'il approuve les termes de l'avenant n°1 à la concession d'aménagement du secteur « Paul Hochart » tel qu'il est joint à la présente délibération.

Résultat des votes :

POUR : 30

CONTRE : 9 (opposition)

8 – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE O N°76

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de la désaffectation de la parcelle cadastrée O n°76 de 5 826m², selon le plan ci-joint, laquelle ne prendra effet qu'au moment où les travaux de construction du programme immobilier de l'opération Cœur de ville pourront être effectivement entrepris et au plus tard dans un délai de 3 ans à compter de la présente délibération.

DIT que la désaffectation effective des emprises de la parcelle O n°76, lorsque les travaux de construction du programme immobilier de l'opération Cœur de ville seront sur le point de débiter, sera constatée par arrêté du Maire.

PRONONCE par anticipation et conformément aux dispositions de l'article L. 2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, le déclassement immédiat du domaine public de la parcelle précitée.

DIT qu'à compter du jour où la présente délibération sera exécutoire, la parcelle O n°76 relèvera du domaine privé communal.

PRECISE que la cession de la parcelle O n°76 à l'aménageur Citallios et les modalités de cette cession feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Résultat des votes :

POUR : 30

CONTRE : 9 (opposition)

9 – INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE SUR LES SECTEURS FLOUQUET/HENRI BARBUSSE ET PAUL VAILLANT COUTURIER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE l'instauration d'une Taxe d'Aménagement Majorée à hauteur de 15% sur les secteurs délimités au plan annexé.

ANNEXE la présente délibération et son document graphique au plan local d'urbanisme (PLU).

DIT que le présent taux sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2021.

Résultat des votes :

POUR : 36

ABSTENTION : 3 (M.Lafaye, Mme Hamlaoui, M.Nguyen Quang)

10 – POINT INFORMATION JEUNESSE : RENOUELEMENT DE LA LABELLISATION TRIENNALE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la demande de renouvellement triennal de la labellisation du Point Information Jeunesse, qui sera présentée à la prochaine « Commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative en Ile-de-France » ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Résultat des votes :

POUR : unanimité

11 – APPROBATION DE LA CHARTE DES COMMISSIONS LOCALES D'IMPAYES LOCATIFS ET DES EXPULSIONS LOCATIVES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la charte relative à la mise en place des commissions locales d'impayés locatifs et des expulsions locatives avec les bailleurs et l'Espace Départemental des Solidarités.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite charte avec l'Espace Départemental des Solidarités et les bailleurs de la Ville de L'Haÿ-les-Roses.

Résultat des votes :

POUR : 36

ABSTENTION : 3 (M.Lafaye, Mme Hamlaoui, M.Nguyen Quang)

12 – CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ETUDIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la convention de financement ci-jointe avec l'association Étudions.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

DIT que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice en cours chapitre 65, rubrique 255, article 6574.

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

13 – PERIODE DE PREPARATION AU RECLASSEMENT (PPR) DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX - CONVENTIONNEMENT AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention avec le CIG petite couronne.

DIT que la dépense en résultant sera imputée au Budget de la Ville au chapitre 011, article 6228.

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

14 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE RECRUTER DES AGENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter en tant que de besoin et dans la limite de cinq postes, des agents non titulaires pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

DIT que Monsieur le Maire est chargé de fixer leur traitement en fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle antérieure des futurs recrutés et de leur profil, conformément aux cadres d'emplois correspondants.

DIT que la dépense en résultant sera imputée au Budget de la Ville au chapitre 012, Articles 64131, 6331, 6332, 6336, 6451, 6453 et 6478.

Résultat des votes :

POUR : 36

ABSTENTION : 3 (M.Lafaye, Mme Hamlaoui, M.Nguyen Quang)

Vœux : Appel à l'Etat pour prévenir et sanctionner davantage les violences conjugales

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

Non aux pesticides tueurs d'abeilles

Résultat des votes :

POUR : 36

ABSTENTION : 3 (M.Lafaye, Mme Hamlaoui, M.Nguyen Quang)

Un plan vélo ambitieux pour L'Haÿ-les-Roses

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

A 00H03, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Publication : 13/10/2020

Pour extrait conforme,

Vincent JEANBRUN



Maire de L'Haÿ-les-Roses
Conseiller régional d'Île-de-France